

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

-----

N° 2026/131

CONCERT DU 12 JUILLET  
INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
PLACE LEVEAUX

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et le code de la route,

Considérant le déroulement du concert du groupe « Backstage » organisé le dimanche 12 juillet 2026 place du Capitaine Leveaux par l'association Watt'en fête,

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité du public,

**ARRÊTE**

**Art 1 :** Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur toute la place du Capitaine Leveaux pendant le concert le dimanche 12 juillet de 17h00 à 23h00.

**Art 2 :** la circulation de tous les véhicules sera interdite rue de l'Aa pendant le concert le dimanche 12 juillet de 17h00 à 23h00.

**Art 3 :** la circulation de tous les véhicules place du Rivage et rue du Bailly se fera à sens unique (sens place du Rivage vers rue du Bailly ; et rue du Bailly vers Place de la République) pendant le concert le dimanche 12 juillet de 17h00 à 23h00.

**Art 4 :** Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire.

**Art 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur l'adjutant commandant la brigade de gendarmerie de Watten.

Fait à WATTEN, le 09/06/2026

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN.